



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur des Territoires
et de la Mer de la Gironde**
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - BP 90
33090 BORDEAUX Cedex

à l'attention de M. PONNOU DELAFFON

Bordeaux, le

01 SEP. 2025

Groupement Prévision, Risques Industriels et Urbanisme
Service Risques Urbanisme
GPRIU/SRU/BDA/PHE/NPS/A.40826/2025- 48258
Vos réf. : V/Transmission en date du 11 juillet 2025
Affaire suivie par le lieutenant WERENFRID

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Arrêté du PLU
Commune de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC**

- P.J. :**
- Fiches de contrôle des points d'eau incendie
 - Annexe « Les voies engins »
 - Annexe « Les voies échelles »
 - Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »
 - Avis du SDIS au stade du Porter à Connaissance en date du 6 décembre 2021

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vivien-de-Médoc au titre de l'arrêté.

Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors du porter à connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date 6 décembre 2021).

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

2. Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques de feux de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile, sismique. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

Dans les espaces exposés au risque feu de forêt (à moins de 200 m d'un espace boisé), en application de l'Art. L. 134-6 du Code forestier et du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies du 7 juillet 2023, les règles de débroussaillage doivent être incluses dans le règlement du plan local d'urbanisme.

J'attire votre attention sur l'intérêt du débroussaillage dans les zones situées à l'interface de la forêt et des zones urbanisées. En effet, les retours d'expériences montrent que le plus grand nombre de départs de feu se produit dans ces zones. Cette augmentation du nombre de départs de feu s'explique par la forte présence humaine en lisière de forêt induite par l'urbanisation. La gestion de cette interface permet de prévenir efficacement les incendies de forêt susceptibles de menacer les habitations et inversement.

Par conséquent, au contact des espaces naturels non agricoles (forêt, landes, bois, friches), pour protéger les constructions du massif forestier et inversement, mes services recommandent la mise en place d'une bande de roulement périmétrale d'une largeur de 4 m et des accotements de part et d'autre de 1 m de large, hors fossés, englobant l'ensemble des bâtiments, équipements ou ouvrages projetés et disposant d'un accès normalisé à la forêt tous les 500 m.

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion.

L'actualité récente des feux de forêts en Gironde renforce l'intérêt d'une bonne prise en compte des recommandations faites par mes services.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies.

Le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque courant (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance maximale entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtementaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti à défendre.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser pour lesquels une DECI est à prévoir

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, mes services sont en mesure de vous communiquer les résultats de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI), ainsi que la liste des lieux-dits dépourvus de toute défense incendie.

Liste des lieux-dits dépourvus de défense incendie

Il s'agit des secteurs dont certains bâtis sont situés à plus de 400 m d'un PEI :
Les lieux-dits L'Aigue Renne, Campardon, Les Cabi, La Plage, La Hutte, Le Grand Canau, Le Petit Morin, La Seouge, L'Ilot, Les Cales, La Commanderie, Darioux et La Fosse.

Point d'eau incendie indisponible

PEI public n°1 : Avenue Lazare Carnot

3.2.1. Zones à urbaniser relevant du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Zone 1 AU Secteur Le Bourg.

Zone 2 AU1 Secteur Le Fournieu.

Zone 3 UB Secteur Le Prat.

Zone 4 UC Secteur Le Fournieu, Jules Férry et rue du Maréchal Leclerc.

Zone 5 UD Secteur Le Pey-Pelat et La Grande Lesque.

3.2.2. Zones à urbaniser relevant du risque particulier

Concernant ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

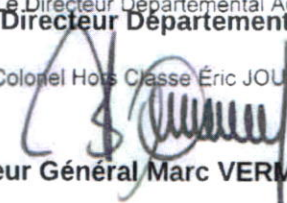
Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI.

4. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Le Directeur Départemental Adjoint,
Le Directeur Départemental,

Colonel Hors Classe Éric JOUANNE


Contrôleur Général Marc VERMEULEN

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Territorial Nord-Ouest
- Monsieur le chef du CIS de Saint-Vivien

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	AVE LAZARE CARNOT / RUE DES SPORTS	PI de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.3				2.6		Public	VEOLIA VENSAC
2	RTE DU TEMPLE AU N° 035	PI de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.7				2.8		Public	VEOLIA VENSAC
3	CRS PIERRE LASSALLE AU N° 027 / CASERNE SP	PI de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				2.8		Public	VEOLIA VENSAC
4	RUE LUDOVIC TRARIEUX AU N° 010	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		14/03/2024	Mesure	3.8				3.2		Public	VEOLIA VENSAC
5	RTE DE SOULAC / D1E4	PI de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.9				2.5		Public	VEOLIA VENSAC
6	RUE DE MIRAMBEAU AU N° 001	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		14/03/2024	Mesure	4				3.1		Public	VEOLIA VENSAC
7	RUE DE MIRAMBEAU / RUE DU GAL DE GAULLE	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		14/03/2024	Mesure	3.5				3		Public	VEOLIA VENSAC
8	RTE DE LA LANDE / RTE DES ARTIGUES	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		27/05/2024	Mesure							Public	VEOLIA VENSAC
9	SALLE DE SPORT	PI de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.7				3		Public	VEOLIA VENSAC
10	RUE LUDOVIC TRARIEUX AU N° 056 - PROX DE GARGASSAN	PI de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.9				3.4		Public	VEOLIA VENSAC
11	ZI PINGOULEAU	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/m (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR), Autre anomalie (préciser)		15/03/2024	Mesure	4.2						Public	VEOLIA VENSAC
12	D1E4 - ETS RESEAU PRO	PI de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.9				3		Public	VEOLIA VENSAC
13	PCE DU MARCHÉ / COOPERATIVE	PI de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.4				2.7		Public	VEOLIA VENSAC

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
14	RTE DE GRAYAN / CHEMIN DE CRABOT	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.5				2.6		Public	VEOLIA VENSAC
15	RTE DE JAU / RUE F.DILLEMAN	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				1.5		Public	VEOLIA VENSAC
16	RTE DU TEMPLE AU N° 010	Pl de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		15/03/2024	Mesure	3.8				2		Public	VEOLIA VENSAC
17	RUE LUDOVIC TRARIEUX - CAMPING	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.7				3.2		Public	VEOLIA VENSAC
18	RUE DES HARAS AU N° 012 FACE CHE DE FOURNADEAU	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.8				3.3		Public	VEOLIA VENSAC
19	RTE DES PIOTS / RTE DE VENSAC	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	4				2.8		Public	VEOLIA VENSAC
20	CHE DES PINS / GRANDE LESQUE	Pl de 100	Disponible	Obstacle gênant la manoeuvre (préciser)	Poteau fibre optique trop proche	14/03/2024	Mesure	3.6				2		Public	VEOLIA VENSAC
21	CHE DE CRABOT	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.5				2.4		Public	VEOLIA VENSAC
22	CHE DE CRABOT / RTE DES ARTIGUES	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.6				1.6		Public	VEOLIA VENSAC
23	CHE DE COUTOYE / RTE DES ARTIGUES	Pl de 100	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		14/03/2024	Mesure	3.5				1.6		Public	VEOLIA VENSAC
24	CHE DE COUTOYE	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.2				2.3		Public	VEOLIA VENSAC
25	CIMETIERE - DERRIERE	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				2.5		Public	VEOLIA VENSAC
26	RUE FRANÇOIS DILLEMAN AU N° 032	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				2		Public	VEOLIA VENSAC
27	CHE DE CABANIEUX / RTE DU PORT	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				1.7		Public	VEOLIA VENSAC
28	CHE DE CABANIEUX	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.7				2		Public	VEOLIA VENSAC
29	CHE DE CABANIEUX AU N° 016	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5				1		Public	VEOLIA VENSAC
30	RUE DES MIMOSAS AU N° 013	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.2				1.6		Public	VEOLIA VENSAC

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation/Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
31	ZA DE PINGOULEAU DERRIÈRE ETS MAUNOURY	Pl de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIIR / BIIR / PIIR), Obstacle gênant la manœuvre (préciser)		15/03/2024	Mesure	4					Public	VEOLIA VENSAC
32	CHE DES MOULINS	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	4	3				Public	VEOLIA VENSAC
33	RUE DE MIRAMBEAU AU N° 022	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.8	3				Public	VEOLIA VENSAC
34	RUE JULES FERRY / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGN	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.2	2.4				Public	VEOLIA VENSAC
35	CHE DE CAMASSON AU N° 005	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.5	1.7				Public	VEOLIA VENSAC
36	RUE FRANCOIS DILLEMAN AU N° 062 / IMP F. DILLEMAN	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.7	1				Public	VEOLIA VENSAC
37	RTE DE LA LANDE AU N° 024	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.5	2.4				Public	VEOLIA VENSAC
38	RTE DE LA LANDE AU N° 030	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.6	2				Public	VEOLIA VENSAC
39	RTE DE LA LANDE AU N° 036	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	3.2	1.6				Public	VEOLIA VENSAC
40	IMP GROGNAC (ANCT IMP DES PINS)	Pl de 100	Disponible	Manque numérotation		14/03/2024	Mesure	3	1.2				Public	VEOLIA VENSAC
41	RTE DU TEMPLE FACE AU N° 039 (DEKRA)	Pl de 100	Disponible	Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		15/03/2024	Mesure	3	0	25	30		Public	VEOLIA VENSAC
42	RUE JULES FERRY AU N° 011	Pl de 100	Disponible	Aucune		15/03/2024	Mesure	3.5	1.7				Public	VEOLIA VENSAC
43	RUE DES HARAS FACE AU N° 025	Pl de 100	Disponible	Aucune		14/03/2024	Mesure	4	3.5				Public	VEOLIA VENSAC
44	RTE DES PIOTS / CHE DES PINS	Pl de 100	Disponible	Manque numérotation		14/03/2024	Mesure	4	2.5				Public	VEOLIA VENSAC
45	RTE DES PIOTS LD LE PELOUS	Pl de 100	Disponible	Manque numérotation		14/03/2024	Mesure	3.9	1.4				Public	VEOLIA VENSAC
46	RTE DES PIOTS AU N° 015	Pl de 100	Disponible	Manque numérotation		14/03/2024	Mesure	4	3.8				Public	VEOLIA VENSAC